



HAL
open science

Vers un espace public nocturne. Conflits et innovations dans la métropole parisienne

Luc Gwiazdzinski

► **To cite this version:**

Luc Gwiazdzinski. Vers un espace public nocturne. Conflits et innovations dans la métropole parisienne. Recherche Sociale, 2013, printemps 2013 (206), pp.75-83. halshs-00976366

HAL Id: halshs-00976366

<https://shs.hal.science/halshs-00976366>

Submitted on 26 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VERS UN ESPACE PUBLIC NOCTURNE CONFLITS ET INNOVATIONS DANS LA MÉTROPOLE PARISIENNE

[Luc Gwiazdzinski](#)

FORS-Recherche Sociale | « [Recherche sociale](#) »

2013/2 N° 206 | pages 75 à 82

ISSN 0034-124X

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-recherche-sociale-2013-2-page-75.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour FORS-Recherche Sociale.

© FORS-Recherche Sociale. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

VERS UN ESPACE PUBLIC NOCTURNE CONFLITS ET INNOVATIONS DANS LA MÉTROPOLE PARISIENNE

Luc Gwiazdzinski

« C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière »
Edmond Rostand

complète symbolisée par le couvre-feu, la fermeture des portes de la cité et le repos social qui inspirait les artistes en quête de liberté, servait de refuge aux malfaiteurs et inquiétait les pouvoirs en place. A Paris comme ailleurs dans le monde, la société revoit ses nyctémères¹ et toute la ville en est transformée. Il y a une vie dans nos villes après la tombée du jour. Progressivement, les activités humaines se déploient vers la nuit et recomposent un nouvel espace de travail et de loisirs. Dimension longtemps oubliée de la ville, la nuit intéresse désormais les pouvoirs publics comme les entreprises, les résidents comme les visiteurs. C'est une nouvelle frontière que chacun de nous aime à explorer, un territoire de découverte et d'aventure dont il reste à dessiner les cartes. Au-delà des peurs, des fantasmes et des tensions, la nuit est un formidable espace d'investigation, de créativité et d'expérimentation. Dans « la ville lumière », il n'y a pas plus beau pari que de tenter de faire le jour sur la nuit.

Une colonisation progressive

Les nuits de Paris s'inscrivent dans un contexte général de colonisation progressive par les activités du jour. L'opposition entre le jour et la nuit s'estompe, les frontières se brouillent au fur et à mesure que nous nous détachons des rythmes naturels. Sous nos latitudes, où le « non-jour » représente en hiver les trois quarts de la journée, la nuit urbaine s'anime et une partie de la vie sociale et économique reste en éveil. D'autres populations, d'autres points de convergence, d'autres limites et d'autres frontières se dessinent dans la ville. Ils révèlent les contradictions et les potentiels qui traversent nos villes et nos sociétés. Sombre ou éclairée, la nuit s'intègre peu à peu à peu dans notre actualité du jour.

Depuis toujours nous cherchons à nous émanciper des rythmes naturels et à vaincre l'obscurité. Avec la généralisation de l'éclairage public et l'affirmation du pouvoir politique nous sommes partis à la conquête de la nuit urbaine. Dès le XVI^e siècle, le roi de France était comparé à un « soleil chasse-nuit ». A relire

1. Période de vingt-quatre heures correspondant à la succession d'une nuit et d'un jour.

François Villon, on comprend combien il pouvait être périlleux autrefois de s'engager à la nuit tombée dans les rues de Paris. Il fallut attendre la fin du XVII^e siècle pour que les premiers éclairages publics et des rondes de Police tentent de sécuriser et de contrôler la ville à la tombée du jour. Un projet de phare lumière aurait pu concurrencer la Tour Eiffel. Les nuits ont depuis beaucoup compté dans l'histoire de la capitale, à commencer par celle du 14 juillet 1789 qui fit tomber la Bastille et par celle du 4 août qui abolit les privilèges. Des guinguettes de « Casque d'Or » au Pigalle de « Moulin Rouge », elles ont contribué à l'image internationale de Paris à travers le cinéma.

En quelques siècles, on est passé de la « ville de garde » (sécurité, santé), où l'activité demeurait une exception surveillée, aux loisirs d'une élite (XVIII^e siècle) ; la démocratisation de la nuit festive et l'apparition du « *by night* » datent de la fin du XIX^e siècle. La lumière a progressivement pris possession de l'espace urbain gommant en partie l'obscurité menaçante de nos nuits. La mise en lumière progressive de la ville et le passage du gaz à l'électricité pour l'éclairage ont permis aux poètes et aux artistes de dresser de magnifiques tableaux de Paris. Après le *French Cancan*, Paris la nuit, ce fut aussi le jazz et ses hauts lieux comme le Caveau de la Huchette. Si le *Palace*, paquebot des nuits parisiennes, a vécu, on ne peut pas dire que la « ville lumière » soit éteinte. La nuit y demeure un temps social de fête et de culture qui participe grandement à l'image, à la qualité de la vie, au sentiment d'appartenance et à l'identité collective de la capitale.

Une accélération récente

Les activités diurnes peuvent se poursuivre de nuit, et contribuer aux stratégies d'attraction urbaine. Désormais, c'est l'économie du jour qui s'intéresse à la nuit. Entre réponse aux nouvelles demandes des habitants et marketing territorial, la « diurnisation » de l'autre côté de la ville - phase ultime de l'artificialisation de la ville - s'accélère.

La tendance récente est à l'extension des activités du jour vers la nuit avec un glissement des horaires de certains commerces et davantage d'autorisations d'ouvertures tardives d'établissements. Toutes les foires et salons ont désormais leurs « nocturnes ». Les « soldes de nuit » attirent les foules, tandis qu'on inaugure désormais les nouveaux magasins plutôt en soirée. Coïncées entre « *before* » et « *after* », les soirées festives démarrent de plus en plus tard au désespoir des patrons de discothèques. Signe des temps, c'est à minuit que l'on choisit de lancer des ouvrages en librairie ou de sortir de nouveaux objets du désir : *smartphones*, tablettes ou jeux vidéo. Les « icônes de la nuit » (DJ, responsables d'établissements...) envahissent les médias et deviennent des prescripteurs pour le jour. La nuit et ses valeurs de transgression, son caractère *underground*, avant-gardiste et clanique sont récupérés et font vendre.

Même la législation évolue. La nuit, qui fut longtemps un espace protégé doté de lois spécifiques, se banalise. (En France, les perquisitions de nuit en matière de terrorisme sont autorisées). Partout, la législation sur les horaires d'ouverture des commerces en soirée se décentralise et s'assouplit. En Po-

logne, des grandes surfaces sont ouvertes 24h/24. En Allemagne, depuis 2003, les points de vente dans les grandes gares ferroviaires peuvent rester ouverts. En Angleterre, seuls les horaires d'ouverture des supermarchés sont encadrés. En Belgique, une loi a donné un cadre légal aux célèbres « *night shop* ». Au Danemark, les commerçants sont désormais libres de choisir leurs horaires en semaine. En Espagne, il est question de liberté totale. En Italie, chaque commune décide des horaires comme au Portugal où l'ouverture est possible jusqu'à minuit.

Pour autant, il n'y a pas une ville la nuit, mais plutôt des villes la nuit : des activités, des rythmes, des géographies et des populations qui ne se mélangent pas toujours.

Un poids économique important

Le temps en continu de l'économie et des réseaux s'émanche peu à peu de l'originelle alternance. Les entreprises tentent d'optimiser leur appareil productif en fonctionnant en non-stop. Le travail de nuit concerne désormais 15% des salariés². Les sociétés commerciales et de services s'affichent en 24/24, 7 jours sur 7. Les distributeurs automatiques et magasins ouverts tard ont envahi nos villes.

La nuit est devenue un secteur économique à part entière avec ses nocturnes et ses premières, ses discothèques, bars d'ambiance et autres karaokés, casinos ou bowlings : plusieurs milliards d'euros et des dizaines de milliers d'emplois. 1600 entreprises animent le secteur de la vie nocturne et festive pour un chiffre d'affaires consolidé de plus de 1 milliard et 400 millions d'euros selon la Chambre syndicale des cabarets artistiques et discothèques. Avec 27 millions de touristes par an, soit la première destination touristique du monde, Paris abrite une hôtellerie qui représente 4,5 milliards d'euros, dont 1,9 milliards pour le seul tourisme d'affaires, et dont la nuit bénéficie bien sûr de retombées importantes.

Une offre événementielle élargie

Au-delà de l'extension des activités de jour, le calendrier nocturne s'épaissit d'événements nouveaux. Entre découverte artistique et nouveau tourisme urbain : « Nuit des arts » d'Helsinki, « Nuit des musées » de Munich, « Nuits blanches » de Saint-Petersbourg, Rome, Bruxelles, Montréal ou Naples ou encore « Nuit européenne de la science » à Berlin et ailleurs. Les nuits parisiennes ont changé au même rythme avec le succès des « Nuits blanches » en octobre, des « Nuits Capitale » en novembre ou de la « Nuit des musées » mais aussi avec l'élargissement des plages d'ouverture de certains équipements, espaces publics, parcs et jardins. Dans les gymnases et salles de fêtes, les « Nuits du Volley » succèdent aux « Nuits des infirmières ». En ville, les promenades nocturnes en roller rassemblent des milliers d'adeptes. Dans les foyers, il y a longtemps que le couvre-feu médiatique est terminé : radios et télévisions fonctionnent en continu et Internet permet de surfer toute la nuit. Conséquence ou cause de ces évolutions, les rythmes biologiques semblent

2. Source : INSEE 2010

bouleversés. Les Français s'endorment en moyenne à 23h au lieu de 21h il y a cinquante ans et dorment moins que leurs parents.

Un espace-temps (nouvellement) rythmé

La nuit parisienne a ses rythmes : avant 22 heures, l'activité de jour diminue. À 22 heures, les magasins sont fermés à l'exception de quelques supérettes. De 22 heures à 0h30, c'est le *début de la nuit* : la vie urbaine change de nature. De 0h30 à 1h30, on est dans la nuit ; entre 1h30 à 4h30 du matin, c'est le *cœur de la nuit*, moment où l'activité est la plus basse. Les établissements culturels sont clos et l'activité se concentre autour des bars, restaurants et discothèques. Après 2 heures, l'activité se regroupe autour de 850 établissements alors que dehors les travailleurs de nuit assurent la veille et le nettoyage. A partir de 4h30, le peuple de la nuit croise celui du jour. Ensuite, c'est *l'aube*. « *Il est 5 heures, Paris s'éveille* ». La nuit parisienne a ses jours avec une concentration plus importante des activités festives les fins de semaines et le week-end.

Une géographie contrastée

Paris la nuit, c'est naturellement la « *ville festive* » avec ses bars, ses restaurants et discothèques. C'est aussi la « *ville de garde* » avec ses fonctions vitales (santé, sécurité...) ; la « *ville marché* » avec ses magasins, vidéos clubs, épicerie ou alimentations générales ; l'entretien, avec le nettoyage nocturne et les opérations de maintenance ... mais aussi la « *ville qui dort* ». Les casernes de pompiers, commissariats de Police et hôpitaux de la « *ville de garde* » sont répartis de façon homogène. La « *ville festive* » est plus polarisée. Une centaine de cinémas animent les débuts de soirée dans les quartiers des Champs Élysées, Montparnasse, Quartier latin, les Halles et dans le 12^e arrondissement. On compte plus de 200 théâtres le long des Grands boulevards et dans les 11^e et 20^e arrondissements. Les bars et les restaurants prennent ensuite le relais, aux Champs Élysées, à Pigalle, Saint Germain des Prés, le Marais, la Bastille mais aussi du côté d'Oberkampf et de la Butte-aux-Cailles, nouveaux quartiers qui bougent. Le Paris « *libertin* » se concentre sur quelques pôles : la rue Saint-Denis et ses sex-shops, le boulevard de Clichy, la rue de la Gaité et les abords du Palais-royal mais aussi les boîtes de nuit des Champs-Élysées et Pigalle. Les oiseaux de nuit trouveront des épicerie ouvertes après 22h00, une trentaine de supérettes jusqu'à minuit ainsi que quelques kiosques, tabacs, librairies, fleuristes. Après minuit, ils pourront se replier sur quelques oasis : boulangeries, automates ou stations services.

Des populations diversifiées

80 % des Français déclarent sortir en ville la nuit contre 60 % il y a 30 ans. Le téléphone portable qui permet de vivre la ville en « *juste à temps* » et de décider au dernier moment de l'endroit où passer la soirée a révolutionné la pratique des nuits urbaines. Les usagers de la ville la nuit ne s'installent plus comme naguère à un endroit pour toute la soirée. Ils nomadisent, consommant désormais la ville sous forme de parcours nocturnes d'un pôle d'attraction à l'autre. La nuit a ses tribus et ses peuples particuliers. Les plus nombreux sont les « *reclus* » qui restent à leur domicile. On oublie les « *travail-*

leurs », environ 230 000 personnes actives entre minuit et 5 heures. Les « festifs » profitent de l'offre et suivent les « noctambules », aristocrates de la nuit qui nomadisent d'un lieu à la mode à l'autre. Les exclus, SDF recroquevillés dans leurs abris de fortune sont plusieurs milliers. La nature reprend un peu ses droits et le promeneur patient peut espérer débusquer quelques animaux sauvages.

Des conflits réguliers

La ville qui dort, la ville qui travaille et la ville qui s'amuse ne font pas toujours bon ménage. Des conflits apparaissent entre les individus, groupes et quartiers de la ville polychronique qui ne vivent plus aux mêmes rythmes. La presse se fait régulièrement l'écho des tensions autour des nuisances sonores liées notamment aux pratiques nomades des clients qui circulent d'un établissement à l'autre et à l'évolution de la législation sur le tabac qui a poussé les consommateurs dans les rues. Depuis quelques années, la nuit s'invite régulièrement dans l'activité du jour autour de ces questions, mais également de la législation sur le travail de nuit ou sur l'ouverture des commerces en soirée - comme le dimanche - et de la pollution lumineuse qui nous empêche de regarder les étoiles.

Des adaptations et innovations

Les pouvoirs publics s'adaptent à ces évolutions et innover. Partout on augmente l'amplitude et la fréquence des transports publics de nuit. Pour circuler entre les « spots » de la nuit parisienne ou regagner son domicile, il faut compter avec des fréquences plus faibles dans le métro et le RER entre 22 heures et minuit et demi. Mais les transports ont été redéployés avec le réseau *noctilien* apparu en 2005, qui prend le relais à 0 heure 30 et succède au bus de jour jusqu'au petit matin, ainsi que les taxis et les 15 000 vélib's à disposition qui remportent un grand succès. À Helsinki en Finlande, il existe depuis des années des crèches ouvertes la nuit. En Espagne, les équipements socioculturels et sportifs pour les jeunes débordent sur la nuit, assurant un encadrement social naturel.

L'animation nocturne fait désormais partie des stratégies de marketing territorial pour attirer entreprises, touristes, cadres ou étudiants et devient parfois un élément central des politiques de redynamisation urbaine comme en Angleterre. Macao vante son aéroport ouvert en continu, Hong Kong ses services publics en ligne, Rome son numéro d'appel citoyen et Paris ses lumières. Intéressées par les retombées d'une économie de la nuit aux contours encore assez flous, les collectivités engagent également le dialogue avec les professionnels de la nuit qui s'organisent peu à peu. Dans de nombreuses villes, des « chartes de nuit » sont signées permettant de pacifier les relations parfois houleuses entre établissements de nuit, usagers et riverains. L'expérience des « correspondants de nuit » qui répondent au vide social s'est également développée dans la capitale française. De Barcelone à Paris, les « chuchoteurs » et autres « Pierrots de la nuit » sont mobilisés afin de faire baisser les tensions et les nuisances à proximité des établissements.

Vers un espace public et une nouvelle gouvernance nocturnes

A Paris comme dans d'autres agglomérations, on voit peu à peu se constituer un espace public nocturne sur la toile, dans les médias qui relaient et amplifient et dans des réseaux, événements et rencontres partenariales. Première en Europe, l'organisation des « Etats généraux de la nuit » en décembre 2010 à Paris a permis d'engager une réflexion commune avec les différents acteurs et usagers de la nuit pour tenter de sortir de la nuit des données, de concilier les besoins et aspirations de chacun et de développer une offre nocturne adaptée tout en limitant les nuisances. Genève a suivi en 2011. L'expérience du « maire de nuit d'Amsterdam » a fait des émules à Paris - avec des élections sur la toile en novembre 2013 - mais également dans de nombreuses villes comme Lille ou Toulouse par exemple. Partout on entend les futurs candidats aux élections municipales marquer un intérêt nouveau pour la nuit jusqu'à imaginer la nomination d'adjoints dédiés.

Pour des espaces publics nocturnes accessibles et hospitaliers

Loin des certitudes et des blocages de la société diurne, on peut rêver d'une métropole parisienne plus humaine, accessible et hospitalière. A côté de leur usage licite et des tentatives d'adaptation des professionnels de l'urbanisme se développent des « ruses » et des « détournements »³ quotidiens de l'espace public nocturne qui perturbent les normes d'usage communément reconnues fabriquant une ville métaphorique qui résiste à la ville dominante. Les Situationnistes avaient ouvert la voie et avancé quelques propositions : « Ouvrir le métro, la nuit, après la fin du passage des rames. En tenir les couloirs et les voies mal éclairés par de faibles lumières intermittentes (...). Laisser les squares ouverts la nuit. Les garder éteints. Munir les réverbères de toutes les rues d'interrupteurs ; l'éclairage étant à la disposition du public⁴ ».

Plus d'un demi siècle plus tard, on peut encore développer nombre de propositions proches. Elles doivent tenir compte des particularités de la nuit urbaine, espace vécu, éphémère et cyclique. On ne traverse pas la nuit comme on traverse le jour. La nuit est un espace-temps où les questions de sécurité sont essentielles. C'est un environnement plus hostile que le jour (en termes d'éclairage, d'humidité, de température) qui rend tout arrêt difficile. C'est un espace-temps peu peuplé, marqué par les fantasmes et les représentations où l'homme est un peu déstabilisé, faute de lumière suffisante. La nuit est un espace-temps que l'homme connaît moins que le jour - surtout s'il est une femme - et un environnement dont il ne connaît pas toujours les codes. C'est un moment où l'individu peut se trouver dans des conditions physiologiques et psychologiques particulières de fatigue ou d'extrême excitation. Enfin, c'est un espace-temps marqué par la consommation par certains de substances qui lèvent les inhibitions (alcool, drogues) et qui peuvent créer d'autres rapports entre individus et groupes. Il faut donc intégrer les besoins particuliers de chaque individu : sécurité, confort, lisibilité, animation et information pour pouvoir imaginer un espace

3. DE CERTEAU M., 1988, *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard

4. Publié dans *Potlatch* n°23, 13 octobre 1955.

public plus accessible et hospitalier et permettre à chacun de naviguer dans la ville la nuit en toute quiétude.

Vers un urbanisme de la nuit

Comme nous l'avons évoqué dans notre étude sur les espaces publics nocturnes parisiens, la nuit est un espace-temps où les notions de sécurité et de liberté sont essentielles. Pour que les nuits de nos villes soient aussi des moments d'échange et de convivialité, et que nos espaces publics redeviennent attractifs, un nouvel urbanisme - *l'urbanisme de la nuit* - doit pouvoir être développé qui s'appuierait sur quelques grands principes : *l'hospitalité* des espaces publics, des moyens de transport et du mobilier urbain face à la dureté des conditions de vie ; *l'information* face à un territoire mal appréhendé ; *la qualité* face à un environnement difficile ; *l'égalité* face aux trop grandes disparités entre centre et périphérie, individus ou groupes sociaux ; *la sensibilité* face à la stricte rationalité du jour ; *la variété* face aux risques de banalisation ; *l'inattendu* par l'invention et l'événementiel ; *l'alternance* ombre et lumière face aux risques d'homogénéisation ; *la sécurité* par l'accroissement du spectacle urbain et de la présence humaine plutôt que par les technologies sécuritaires ; *l'enchantement* de la nuit par l'invention.

La réflexion oblige à dépasser la nuit urbaine pour développer une nouvelle approche de la ville et de la société. La réflexion doit basculer d'une logique de gain de temps à une logique de « qualité de temps » et donc de qualité de vie en développant une « écologie du temps urbain ». Compte tenu des évolutions, il nous faut définir un nouveau « Droit à la ville »⁵ qui ne se limite pas à la période diurne, un « Droit à la ville » pour tous, partout et à toute heure. La citoyenneté se comprend de jour comme de nuit avec ses droits et ses devoirs. Le « Droit à la ville » en continu est aussi un « Droit à l'espace public » ou plutôt le « Droit à un espace collectif urbain de qualité ».

Face à la colonisation progressive de la nuit par l'économie et aux risques de désynchronisation, nous proposons de décaler certaines temporalités et horaires publics pour reconstruire un « système urbain complet », c'est-à-dire la nuit dans le respect de tous mais en prenant acte des mutations qui affectent nos vies, nos villes, nos territoires et nos organisations, démunis que nous sommes encore pour en limiter les impacts au niveau local ou imaginer de peser sur le système global.

La plupart des services publics et privés seraient assurés à partir d'oasis de temps continu bien répartis dans la ville sur les lieux de transit (gares, stations...) mêlant les fonctions de la ville de garde (sécurité, santé...) et d'autres fonctions actuellement absentes ou réduites : commerces alimentaires et vestimentaires, culture, restauration, transports publics, administration, culte ou bien-être, voire certains aspects éducatifs ou politiques dans des lieux de flux vivants qui ne gênent pas la ville qui dort.

5. Dans l'esprit de la notion mise en avant par H. LEFEBVRE et développée dans la Charte Urbaine européenne, adoptée le 18 mars 1992 par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), lors de la session plénière annuelle (Strasbourg, 17-19 mars)

Ces grands principes pourraient dépasser ce cadre restreint pour irriguer une nouvelle approche spatio-temporelle de la ville et de l'aménagement qui reste à imposer.

Au-delà de la nuit

Au-delà de la nuit, nous devons chercher à définir les méthodes et les outils d'un aménagement spatio-temporel équilibré, tant à l'intérieur des agglomérations qu'à l'échelle des réseaux de villes. La prise en compte du temps dans la planification urbaine est une nécessité. Les conflits d'usage qui portaient traditionnellement sur l'affectation de l'espace, concernent désormais l'occupation du temps et la gestion des rythmes urbains. Il s'agira de protéger des périodes de temps et l'autonomie des temps, de concevoir les différents secteurs de la ville en fonction de leur profil temporel et d'orienter de façon stratégique les tendances en cours pour gérer plus intelligemment le fonctionnement urbain. Question de tempo.

Dans une société en mutation, la nuit a décidément beaucoup de choses à dire au jour. Métropole mondiale, Paris est aux avant-postes de ces évolutions, qu'elle les subisse, les anticipe ou les précède. Sombres ou éclairées, sanglantes ou apaisées, festives ou laborieuses, Paris ne serait pas Paris sans ses nuits. Elles peuvent éclairer la capitale d'un jour nouveau. Economie, culture, transport, social ou environnement : une partie du futur de Paris se cache déjà dans ses nuits, qui n'ont pas encore révélé tous leurs mystères. A nous, à vous de les découvrir. Dans quelle ville et société voulons-nous vivre demain ? A nous de le décider. Ici et maintenant. De nuit comme de jour. Avant d'opter pour « la ville en continu » ou de choisir d'affubler la capitale d'un « bonnet de nuit » chacun doit pouvoir mesurer les conséquences systémiques et se demander si le jeu en vaut vraiment la chandelle. Avant de prendre des décisions temporelles, les pouvoirs publics doivent poursuivre la démarche ouverte engagée à Paris dans le cadre des Etats généraux de la nuit. En l'absence de débat public, la décision repose toujours sur les plus faibles, celles et ceux qui n'ont pas le choix ni les moyens de se payer des services de temps. La qualité, l'accessibilité et l'hospitalité des espaces publics sont au cœur de ces réflexions.

Luc Gwiazdzinski

Géographe

Enseignant en aménagement et urbanisme à l'Université Joseph Fourier de Grenoble